CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

21 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est réuni en Salle du Conseil municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Etaient absents :
MASSOUTIER Frédéric
LE COLLINET Ludovic
SOQUET Elvyna

Procuration :
MASSOUTIER Frédéric donne pouvoir à Helen BIGOT
LE COLLINET Ludovic donne pouvoir à Guillaume JAMET
SOQUET Elvyna donne pouvoir à Christelle COCHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*24*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 :** Adopté
- **Désignation du secrétaire de séance :** Nathalie PIETO, Maire Déléguée,
- **Appel et vérification du quorum :** quorum atteint
- **Lumiplan (Saint-Herblain) :** Contrat de maintenance de l'affichage numérique pour un montant de 2 500 € TTC
- **GR énergies :** local professionnel 18 rue du Dr Moisan : installation d'une climatisation dans la salle d'attente et le bureau de consultation pour 3 751.28 € HT, soit 4 501.54 € TTC
- **Hardouinais TP :** création de deux voies de garage à Hédé et aux Petites Forges pour 2 947.50 € HT, soit 3 537 € TTC
- **Terres d'Ombres :** restauration en bauge des murs de la mairie de Saint Launeuc pour 3 681 € TTC

PREAMBULE

Madame le Maire présente Madame Stéphanie Guyot, actuellement en remplacement de Madame Charlène Huby, directrice générale des services. Madame Guyot est envoyée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Côtes d'Armor, en intérim, à temps partiel jusqu'à la fin du mois d'octobre puis à temps plein en fonction du retour ou non de Madame HUBY.

Avant d'aborder le dossier de ce conseil, Madame le Maire souhaitait s'exprimer sur deux sujets :

« D'abord, les événements du 17 et du 18 octobre qui nous concernent tous en tant que citoyens et élus.

Ensuite, le fonctionnement de notre assemblée à mi-parcours des six premiers mois de la mandature.

Nous avons la chance de vivre dans une commune rurale où la tranquillité, la proximité et le vivre ensemble restent des valeurs essentielles de notre quotidien. Notre territoire a été épargné par cette violence, et nous devons mesurer la chance que cela représente. Mais cette tranquillité ne doit pas nous rendre indifférents à ce qui s'est passé ailleurs.

Je tiens d'abord à exprimer notre pleine solidarité aux maires et aux élus des communes touchées. Ils ont dû affronter des situations difficiles, parfois éprouvantes, protéger leurs habitants et défendre les équipements publics dont ils ont la responsabilité.

Je souhaite ensuite apporter mon soutien aux forces de l'ordre, policiers, gendarmes et aux sapeurs-pompiers mobilisés pour protéger nos concitoyens et faire respecter la loi. Leur mission est exigeante, parfois dangereuse. Ils doivent pouvoir compter sur notre soutien.

Pour autant, je veux être clair, soutenir les forces de l'ordre et condamner les violences ne signifie pas ignorer les difficultés de nos concitoyens. Le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure. Le coût de l'alimentation, de l'énergie, du logement et des déplacements pèse sur de nombreuses familles, y compris dans nos ténéritoires ruraux. Ces inquiétudes sont légitimes.

Mais comprendre la colère ne signifie pas cautionner la violence. Les dégradations ne résolvent aucune difficulté sociale, elles pénalisent les habitants, fragilisent les collectivités et détruisent des biens qui appartiennent à tous. Notre ruralité nous rappelle chaque jour l'importance du respect, de la solidarité et du lien entre les habitants. Ces valeurs doivent nous guider, ici comme ailleurs.

Je remercie enfin tous les élus et les habitants qui ont répondu présents lundi midi pour apporter visiblement et pacifiquement leur soutien aux institutions et aux forces de l'ordre et de secours.

Je souhaiterais poursuivre sur un autre sujet qui peut sembler différent mais qui rejoint en réalité cette même exigence de respect et de responsabilité et qui fera écho à votre courrier que vous venez de m'adresser.

Voilà un peu plus de six mois que les électeurs ont confié au groupe « Échanger, Partager, Agir pour tous », la responsabilité de conduire les projets de notre commune. Nous nous étions donnés ce temps pour appréhender les dossiers, les contraintes administratives, financières et humaines. Il nous en faudra encore pour mettre pleinement en œuvre notre projet.

Nous avons souhaité instaurer un fonctionnement plus clair, avec d'abord un règlement intérieur qui n'existait pas auparavant, afin que chacun puisse s'exprimer et participer au débat dans le respect des personnes et des institutions. Un règlement concernant les manifestations organisées en partenariat avec la Commune vous est également proposé ce soir. Son objectif : clarifier les modalités d'accompagnement, garantir l'équité entre les organisateurs et continuer à soutenir la vie associative et les événements qui font vivre notre territoire.

Ces six premiers mois ont aussi été marqués par des échanges parfois difficiles. Je précise, la critique et les désaccords sont des composantes essentielles de la démocratie locale. Nous ne considérons pas que détenir la majorité nous donne raison sur tout, ni que notre programme doit nous dispenser d'écouter les autres.

En revanche, nous ne pourrons pas considérer comme normal que certains échanges prennent la forme de leçons données sur un ton condescendant, comme si l'expérience acquise par certains suffisait à remettre en cause la légitimité de l'engagement des autres. Le débat municipal doit permettre à chacun de défendre ses convictions et ses propositions sans que l'expérience des uns serve à dévaloriser l'engagement des autres.

Nous connaissons nos marges de progression et nous restons disposés à apprendre. Nous attendons en retour que notre engagement et notre travail soient considérés avec la même exigence de respect. C'est à cette condition que nos débats seront utiles aux habitants qui, rappelons-le, sont les premiers destinataires de nos échanges.

Je veux maintenant revenir à l'essentiel, les projets que nous voulons porter pour notre commune.

Nous savons que notre programme devra être confronté aux réalités du mandat. Le changement climatique, les contraintes budgétaires, les évolutions réglementaires et les imprévus nous obligeront parfois à ajuster nos choix.

Mais il faut être clair, adapter notre programme aux réalités, ce n'est pas renoncer à nos engagements. C'est prendre nos responsabilités pour les rendre réalisables.

Notre action s'organise autour de trois grandes priorités : protéger les habitants face aux fortes chaleurs et aux changements climatiques, améliorer les mobilités du quotidien et développer l'habitat pour faire vivre notre centre-bourg.

En premier, protéger les habitants face aux aléas climatiques, les épisodes de canicule nous imposent d'agir concrètement.

Nous proposerons d'équiper la salle Orion, dont la rénovation, n'avait pas prévu la climatisation, ainsi que les salles de la Madeleine et de Saint-Launeuc. Ces lieux pourront devenir des espaces refuges accessibles à la population, notamment aux personnes les plus vulnérables dans un premier temps.

À l'école de Petit Prince, nous étudierons avec les équipes éducatives les solutions permettant d'améliorer le confort thermique des salles de motricité et de sommeil, ainsi que l'installation des protections solaires aux fenêtres des classes.

Je tiens à saluer l'ouverture des salles de restauration des deux EHPAD aux habitants pendant les fortes chaleurs : cette solidarité est précieuse et nous l'encouragerons.

Enfin, nous devons intégrer pleinement la question de l'accès à l'eau et de son utilisation raisonnée à notre réflexion en lien avec les professionnels de santé et les services concernés. Il ne s'agit pas seulement de répondre à des épisodes ponctuels, il s'agit d'anticiper une évolution durable de notre climat et de protéger les habitants tout en préservant nos ressources.

Le deuxième axe, améliorer les mobilités du quotidien et de loisirs. La mobilité est un enjeu concret pour nos habitants. Elle conditionne l'accès à l'emploi, aux études, aux soins, aux commerces et aux services. Nous souhaitons travailler avec la région pour améliorer les liaisons vers Loudéac, Rennes et Ploërmel, et défendre des navettes plus nombreuses et mieux adaptées aux besoins de la population. Nous savons que ces évolutions ne dépendent pas uniquement de la commune. Elle nécessite un dialogue avec les autorités compétentes et une bonne connaissance des besoins réels des habitants. C'est dans cette direction que nous voulons avancer.

Concernant la liaison douce entre Saint-Launeuc et Merdrignac, l'étude nous a été présentée ce soir. Nous avons appris qu'elle avait été transmise à la précédente équipe en décembre 2025. Nous regrettons de ne pas en avoir eu connaissance plus tôt. Je ne souhaite toutefois pas que ce dossier devienne un sujet de polémique supplémentaire. L'essentiel est désormais de disposer des éléments nécessaires pour avancer. À ce stade, aucune solution définitive n'est arrêtée. Nous proposons de constituer un groupe de travail, ce qui a été fait ce soir, pour examiner les différentes possibilités, évaluer leur faisabilité et rechercher une liaison réellement utile aux habitants, compatible avec les contraintes du territoire et avec nos moyens financiers. Notre objectif n'est pas de faire un projet pour afficher un projet, c'est de construire une solution pertinente, réaliste et durable.

En troisième, développer l'habitat et faire vivre notre centre-bourg, notre commune manque de logement pour accueillir les nouvelles familles. Tout le monde ne peut pas ou ne souhaite pas construire une maison neuve ou acheter un appartement. Nous devons donc mieux valoriser les bâtiments et les espaces déjà existants en recherchant des solutions qui rapprochent l'habitat des commerces, des services et de la vie locale. Trois secteurs retiennent notre attention.

Le premier concerne l'espace situé au-dessus de la caserne des pompiers, vacant depuis plus de 20 ans. La création de deux logements familiaux pourrait y être envisagée, mais aussi des chambrés, notamment pour accueillir des pompiers de garde et faciliter le recrutement de volontaires qui ne résident pas sur la commune. Ce soir sera proposé de continuer les discussions avec le SDIS pour étudier les modalités possibles, notamment la mise en place d'un bail emphytéotique.

Le deuxième secteur est celui de la maison du Dr Perrotte. Ce site pourrait permettre la création d'au moins trois logements sous réserve des études, tout en ouvrant un accès par le nord au cœur de ville et en valorisant cet espace de nature.

Enfin, nous souhaitons relancer la réflexion sur l'ancienne créperie acquise dans le cadre du programme Petite ville de Demain, en l'élargissant à l'ancien bâtiment Bio 3G. Une rencontre prochaine avec la DDTM nous permettra de fixer les lignes directives et financières. Notre objectif est de favoriser l'habitat à proximité des commerces, des services et de la vie locale.

Ces projets demanderont du temps, des études et des partenariats. Nous solliciterons l'accompagnement technique de l'ADAC, du CAUE et de la DDTM, ainsi que les financements mobilisables auprès de l'intercommunalité, du département, de la région et de l'État et des autres partenaires concernés. Un groupe de travail sera aussi consacré à l'habitat, au centre-bourg et au vivre-ensemble.

Voilà les trois grandes priorités que nous souhaitons développer. Protéger les habitants, faciliter les déplacements, renforcer l'habitat et la vie locale.

Nous souhaitons que les débats à venir soient à la hauteur de ces enjeux. Vous avez exprimé le souhait d'adopter un esprit constructif dans nos échanges. Vous venez, ce soir, de me le confirmer par votre courrier. Nous prenons cet engagement au sérieux et souhaitons qu'il se traduise concrètement dans le fonctionnement de notre conseil municipal.

Mais nous assumons également la responsabilité que les habitants nous ont confiée, proposer, décider et agir. Notre choix est celui du travail, du dialogue et de l'action, dans le respect de chacun et au service de toute notre commune nouvelle. »

Madame le Maire fait la lecture des questions déposées par l'opposition.

1- **Voix de substitution de la RN 164.**

Madame le maire,

Ce week-end, nous avons été interpellés par des riverains de la ville Pelée et de la Saudraie, signataires du courrier qu'ils vous ont adressé, ainsi qu'aux conseillers municipaux, sur notre absence, au temps d'échange que vous avez eu vendredi soir, relatif au tracé de la voix de substitution de la RN 164.

Ils ont été surpris de constater que les élus de la minorité n'avaient pas été conviés à cette rencontre, alors même qu'elle portait sur des préoccupations exprimées par des habitants de notre commune et relevait de sujets sur lesquels nous sommes également amenés à nous prononcer dans le cadre de notre mandat.

Notre question est donc simple : pour quelles raisons les élus de la minorité ou les élus minoritaires n'ont-ils pas été invités à ce temps d'échange alors que le courrier mentionnait les conseillers municipaux ?

Cet épisode nous interroge, d'autant plus qu'il s'inscrit dans un contexte où, depuis le début du mandat, nous peinons à trouver notre place dans le fonctionnement municipal. Nous avons déjà exprimé nos réserves concernant les dispositifs du règlement intérieur relatifs à l'exercice de notre mandat, ainsi que nos difficultés à voir les propositions, observations et points de vigilance formulés en commissions retranscrites dans les comptes rendus.

Nous ne contestons pas la légitimité de la majorité à conduire la politique municipale pour laquelle elle a été élue. En revanche, nous considérons que l'exercice du mandat municipal ne saurait se révéler à une opposition entre majorité et minorité. Les élus minoritaires représentent eux aussi des habitants et ont vocation à contribuer aux réflexions, à apporter leur expérience et à participer, dans le respect des prérogatives de chacun, à la recherche de solutions au service de l'intérêt général.

Le débat démocratique ne se limite pas aux séances du conseil municipal, il suppose également une circulation de l'information, la possibilité d'exprimer des points de vue différents et la reconnaissance de la contribution de chacun. La qualité de l'action publique repose sur cette capacité à confronter les analyses et à mobiliser les compétences de l'ensemble des élus.

En conséquence, nous souhaitons savoir quelle disposition vous entendez prendre afin que les élus minoritaires soient informés des rencontres avec les habitants concernant les dossiers municipaux et puissent, lorsque cela est pertinent, y être associés. Nous souhaitons également connaître les modalités que vous envisagez pour garantir une retranscription fidèle des échanges et des contributions exprimées en commission.

Notre démarche n'est pas de nourrir une opposition systématique, mais de pouvoir exercer pleinement notre mandat dans un esprit de responsabilité, de transparence et de respect mutuel.

Nous espérons que cette question permettra d'ouvrir une réflexion constructive sur le fonctionnement de notre Assemblée et sur la place accordée à toutes les sensibilités qui la composent.

2- **Mme Helen Bigot, adjointe à la vie scolaire, concernant la rentrée du groupe scolaire Le Petit Prince.**

Depuis la rentrée de septembre, le groupe scolaire du Petit Prince a connu des difficultés liées à l'absence de son directeur, qui n'aurait été que partiellement ou insuffisamment remplacé.

Cette situation a suscité des inquiétudes parmi les familles, dont certaines ont été amenées à interpeller et écrire à M. Boscher, inspecteur de l'Éducation nationale, afin qu'une solution puisse être portée.

Plusieurs parents nous ont également fait part de leur sentiment que la mobilisation de la mairie avait été tardive face à cette situation.

Madame l'adjointe, pouvez-vous nous préciser la chronologie des faits, les démarches entreprises par la municipalité dès qu'elle a eu connaissance de ces difficultés, afin que les échanges éventuels avec l'éducation nationale, ainsi que les échanges éventuels avec éducation nationale, à quelle date ces démarches ont-elles été engagées et quelles mesures ont été prises pour répondre aux inquiétudes des familles et assurer le bon fonctionnement de l'école ?

Madame le Maire explique que l'enregistrement du dernier Conseil Municipal n'a pas fonctionné et qu'elle en a été informé 48h plus tard. Afin de ne pas réitérer ce problème, un ordinateur est dédié ce soir à l'enregistrement et Mme Guyot reçoit un prestataire spécialisé en sonorisation de salle de réunion pour lui demander des devis

et apporter des solutions. Cela permettra également de pouvoir enregistrer les commissions.

Concernant les la RN 164 et le courrier de la Ville Pelée, il s'agit d'un quiproquo.

Lors de la réunion du 2 octobre, les riverains de la ville Pelée sont venus proposer un projet concernant leur voie.

Mardi 13 octobre Madame le Maire a appelé Mme Tanguy suite à un échange qu'elle avait eu avec M. Gicquiau à propos des écluses qui ont été installées sur la départementale. Ces écluses ont été installées par le département sans que Madame le Maire ne soit au courant.

Mme Tanguy a trouvé que la hauteur de ces écluses était dangereuse, et c'est à ce sujet-là qu'elle avait appelé M. Gicquiau. Un quiproquo est arrivé et d'un coup, cela ne concernait plus ces écluses mais l'itinéraire de substitution.

Madame le Maire a donc demander à rencontrer dès le mercredi l'ensemble de la ville Pelé concerné par ces écluses.

Le 15 octobre, la veille au soir de cette réunion, Madame le Maire a reçu le courrier de la Ville Pelée, qui concerne effectivement l'itinéraire de substitution.

Le courrier reprend les échanges que nous avons eu le 2 octobre dernier.

Madame le Maire propose que l'opposition désigne une personne pouvant être présente à chaque réunion sur ce sujet.

Concernant l'école du Petit Prince, M. Burban, le directeur de l'école des Petits Princes, est en arrêt depuis le 7 septembre.

Le 7 septembre, Madame le Maire a rencontré le sous-préfet et M. Boscher dans le cadre du TER. A cette occasion, Madame le Maire a évoqué l'arrête de M. Burban en demandant si un remplacement était prévu.

Le 17 septembre, dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif du Territoire), nous avons aussi rencontré M. Boscher, Madame le Maire et Mme Bigot ont pris des nouvelles sur le remplacement de M. Burban et elles ont insisté longuement sur le besoin impérieux d'un remplacement.

Madame le Maire a également eu M. Boscher le 8 octobre, le 10 octobre, et enfin, le 13 octobre, un mail informant du remplacement de M. Burban a été reçu.

Madame le Maire rassure sur le fait que la collectivité a été en lien étroit avec l'éducation nationale et M. Boscher afin qu'une solution soit trouvée au plus vite.

M. Boscher souhaite que le prochain Conseil d'école ait lieu le 5 novembre prochain. Madame le Maire va le contacter afin de vérifier la date du Conseil d'école car il semble peu probable que l'élection des parents d'élève puisse intervenir entre le 2 (date de la rentrée) et le 5 novembre.

Madame Gallet Guérin pense que les parents ont commencé à monter au créneau et parler de transparence avec la mairie car personne ne leur a communiqué d'informations. Elle a été sollicitée à plusieurs reprises en tant qu'ancienne élue des parents d'élèves mais n'avait aucune réponse à leur apporter et le déplore. Elle

souhaite également souligner le manque de communication des comptes-rendus des commissions municipales et le manque de communication au global alors qu'elle souhaite pouvoir aider. Elle donne pour exemple le courrier du collectif de la Ville Pelée adressé à l'ensemble des conseillers non relayé. Cela la met en difficulté, en tant qu'élue, quand elle se trouve sollicitée sur des sujets dont elle n'a pas eu connaissance. Elle déplore également l'absence de réponse intra-commission à des échanges par mail. Madame Gallet Guérin souhaite que les échanges s'améliorent afin que tous les élus travaillent pour la commune nouvelle de Merdrignac.

Madame le Maire entend les demandes de Madame Gallet Guérin et approuve sa demande d'avancer de façon concertée et espère que les Conseils Municipaux iront en ce sens.

Madame le Maire propose que les questions posées par l'opposition dans un courrier soient répondues au fur et à mesure du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose que Monsieur Henry revienne sur ses propos, à la demande de Madame Le Gall dans son mail du 15 octobre dernier, sur l'IFSE.

Monsieur Henry redit son désir d'avancer sur ce sujet et a pris connaissance des anciennes lignes directrices de gestion qui doivent être actualisée car elles ont plus de 5 ans. Il redit également son envie de collaborer sur le sujet afin d'avancer au plus vite sur ce sujet d'importance qui permettra également de cadrer les futurs recrutements.

Avant de passer à la suite du Conseil Municipal, Madame Le Gall souhaite que soit porté à la connaissance du Conseil les décisions prises depuis le 8 juillet dernier pour la prochaine séance.

Madame Le Gall regrette également le manque de réactivité pour valider le devis de GR Energie pour le local du gynécologue de la psychologue, celui-ci datant du mois de mai dernier. Madame Le Gall reconnait que personne ne pouvait anticiper de tels évènements météorologiques mais le délai lui semble long car la demande était consécutive à la première canicule et que le 18 août, les praticiens lui ont indiqués n'avoir aucune nouvelles de la mairie.

Madame le Maire indique que la première demande pour le docteur Alby a été répondu assez rapidement et que la demande pour sa conjointe a été émise après la canicule du mois de juillet et qu'il a été signé dès qu'elle l'a eu.

AFFAIRES GENERALES

1. Transfert de la compétence « Eau » à Loudéac Communauté

Rapporteur : Isabelle GORE CHAPEL, Ludovic LE COLLINET

Madame le Maire explique que la ressource en eau devient fragile face au changement climatique, et les communes et syndicats sont soumis à des défis croissants. C'est donc également à l'échelle de l'EPCI que cette gestion de l'eau doit se réfléchir, mais également à l'échelle départementale voir régionale.

Répondre aux grands enjeux, c'est sécuriser la ressource, mieux connecter les réseaux, préserver la ressource aussi, et garantir la qualité de l'eau, vu que nous devrons faire

face à de nouvelles exigences réglementaires sur les PFAS, les pesticides et aux alentours des captages.

Il devient important de mutualiser les moyens pour qu'aucune commune, qu'aucun syndicat ne soit seul face à des investissements majeurs.

À l'échelle du territoire, plusieurs maires ont exprimé la complexité croissante de la gestion de l'eau, le réseau, la distribution, la réglementation, des besoins d'ingénierie plus fortes et de personnel de plus en plus compétent ou adapté, et des investissements importants à venir et des exigences réglementaires renforcées.

L'enjeu est de mieux programmer ces investissements et de rechercher ensemble les financements.

Les chiffre clé :

- 25.000 abonnés,
- 2142 kilomètres de réseau,
- 20 stations de traitement,
- 24 captages
- 7 650 000 m3 mis en distribution. Le territoire en produit 4 400 000 m3, il en accorde 3 400 000 m3 et en exporte 246 000 m3, un peu plus, près de 247 000 m3.
- Les pertes estimées sont de 2 206 m3 le jour, soit environ 805 000 m3 par an.

Les enjeux à retenir :

- Indices linéaires de pertes moyens à 0,3 m3 par km par jour.
- Les pertes représentent environ un quart des volumes apportés.
- Renouvellement du réseau à un taux moyen de 0,82 %, ce qui fait 120 ans pour renouveler l'ensemble du réseau.
- Besoin estimé aujourd'hui à 8,5 millions d'euros.

La tarification de l'eau est diverse suivant les secteurs. Elle varie de 2,10€ à 3,34€.

Pourquoi transférer la compétence eau potable ?

Madame le Maire explique que ce n'est pas la première fois que la question se pose à Loudéac Communauté.

Loudéac Communauté, depuis des années, demande à avoir l'état du réseau d'eau sur l'ensemble de son territoire sans parvenir à obtenir une réponse.

Si la compétence Eau n'est pas prise par Loudéac Communauté, alors le schéma directeur ne pourra pas être fait.

Avec un transfert juridique au 1er janvier 2027, Loudéac Communauté deviendra donc autorité compétente :

- Lancement du schéma directeur d'eau potable,
- Stratégie,
- Tarification cible,
- Préparation d'un PPI 2030-2040

- Mise en place des comités territoriaux de l'eau pour dialoguer sur les objectifs et investissements des syndicats et communes durant la période de transition.

Délégation transitoire entre 2027 et 2029, chaque structure exerce sa compétence comme aujourd'hui :

- Exploitation des installations,
- Relations avec les usagers,
- Entretien et surveillance des réseaux,
- Gestion des contrats en cours,
- Personnel maintenu,
- Patrimoine.

Donc pendant trois ans, il n'y a pas de changement à l'usager.

Au 1er janvier 2030, une nouvelle organisation aura lieu. Cela permettra une gestion harmonisée et optimisée sur l'ensemble du territoire, à l'image de l'assainissement quand cela a été fait.

Madame le Maire informe également qu'il y a 16 communes qui ont délibéré favorablement au transfert de compétence sur les 38 (au 21 octobre 2026) ce qui fait un pourcentage de communes favorables de 42,11% et une population favorable de 43,69%.

Plusieurs questions reviennent souvent :

- Va-t-on perdre le syndicat, qui s'occupe de la compétence eau ?
- Comment va se passer le transfert des moyens financiers du syndicat ?
- Est-ce qu'il va y avoir une charte ?
- Est-ce qu'il va y avoir une convention d'organisation sur cette compétence ?

Madame le Maire rappelle ce qu'il s'est passé lors du transfert de la compétence assainissement :

- Désignation d'un référent assainissement
- Création d'une charte sur cette compétence assainissement et le lien vers l'économie.
- Sanctuarisation des investissements pour les trois ans qui suivaient la prise de compétence.

Dominique Daunay comprend le besoin de mutualisation et l'importance de s'équiper d'un schéma directeur. Cependant, il s'interroge sur la pertinence de se positionner sur ce transfert sans avoir les informations des autres communes sachant que la moyenne d'eau perdu par m3 importés est de 23,3%. Monsieur Daunay souligne que pour le syndicat de l'Hyvet, le réseau d'eau potable a été très bien entretenu et qu'en conséquence, nous n'avons que très peu de perte. Nous serions donc dans une situation où nous devrions compenser les travaux d'investissement non réalisés par d'autres syndicats ou commune. Dans cette situation, il est complexe de se positionner sans avoir un état des lieux de chaque commune.

Monsieur Daunay s'interroge également sur la possibilité de travailler à l'échelle de l'intercommunalité tout en sachant que le territoire est composé de bassins versants assez différents et éparses.

Pour finir, Monsieur Daunay demande confirmation de la règle qui régit le transfert de la compétence eau.

Madame le Maire précise que le transfert de compétence se fera si les deux tiers au moins des Conseil Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale se prononce favorablement.

Monsieur Bazin apporte des précisions sur l'interconnexion des bassins d'eau géré par le SMAP (Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre) qui a permis de garantir une distribution d'eau sur le territoire pendant la canicule.

Monsieur Le Parc précise que le syndicat dépend du SMAP à hauteur de 80% des besoins en eau.

Madame Le Gall tient à féliciter plusieurs décennies de travail au sein du syndicat de l'Hyvet et de plusieurs générations d'élus qui ont travaillé à faire en sorte que ce syndicat de l'Hyvet soit parmi les plus performants au niveau des taux de rendement des réseaux.

Effectivement, il y a très peu de fuites. Ils ont énormément investi depuis des décennies et on ne peut que les en féliciter. Mais c'est un aspect des choses, c'est-à-dire la distribution.

Il y a également la production qui repose essentiellement sur les captages de la Ville Burel (Saint-Jacut-du Mené) et la Ville Tillon (Saint-Vran), et qui ne répondes à nos besoins qu'à hauteur de 20%.

Madame Le Gall précise que nous dépendons depuis longtemps des autres, et particulièrement du SMAP et qu'aujourd'hui, l'enjeu est vraiment de sécuriser la ressource en eau potable. Le syndicat de l'Hyvet ne peut garantir la production en eau que pour 20% de la consommation des 3200 abonnés.

Madame le Gall souligne également qu'un autre enjeu est de garantir durablement la qualité sanitaire des eaux distribuées. Nous ne cherchons pas encore tous les micropolluants dans les canalisations ou la ressource car l'ARS sait que les régies ou petits syndicats ne peuvent pas investir dans des équipements très onéreux pour rechercher et traiter ces micropolluants.

Madame Le Gall regrette effectivement le timing et la méthode de LCBC, mais précise que si l'on veut avoir une vision d'avenir, il va falloir avoir un jeu collectif tout en veillant à ce que les personnes qui ont une expertise, et une bonne connaissance des problématiques de la gestion de l'eau soient bien intégrées aux travaux et ne soient pas mises à l'écart comme cela a pu être le cas sur la problématique assainissement.

Et c'est cet écueil-là qui crée en tous les cas un peu de tension chez certains mais nous devons regarder l'objectif final qui est de pouvoir apporter une eau en volume et en qualité sanitaire et ce au meilleur coût. Le syndicat de l'Hyvet est plutôt dans la fourchette haute au niveau des tarifs. Madame Le Gall doute que la facture d'eau soit beaucoup impactée dans le cadre de cette mutualisation.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5214-16 et L. 2224-7 et suivants ;

VU la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences «eau» et «assainissement» ;

VU les statuts en vigueur de Loudéac Communauté Bretagne Centre ;

VU la délibération n° CC_2026_161 du Conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre en date du 15 septembre 2026, relative au transfert de la compétence « Eau » à compter du 1er janvier 2027, notifiée à la commune le 16 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire a approuvé le principe du transfert à Loudéac Communauté Bretagne Centre de la compétence « Eau », telle que prévue à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, et son intégration parmi les compétences facultatives de la communauté à compter du 1er janvier 2027 ;

CONSIDÉRANT que cette compétence comprend les missions relevant du service public d'eau potable définies aux articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, ainsi que les missions qui leur sont directement rattachées ;

CONSIDÉRANT que la prise d'effet du transfert est fixée au 1er janvier 2027 et qu'elle emporte modification correspondante des statuts de Loudéac Communauté Bretagne Centre afin d'y intégrer la compétence «Eau» parmi ses compétences facultatives ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres sont appelés à se prononcer par délibérations concordantes sur le transfert proposé, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération communautaire ;

ENTENDU le rapport de Madame le Maire ;

AU VU des éléments de présentation annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. **APPROUVE** le transfert à Loudéac Communauté Bretagne Centre, à compter du 1er janvier 2027, de la compétence facultative « Eau », telle que prévue à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;
2. **PRÉCISE** que cette compétence comprend les missions relevant du service public d'eau potable telles que définies aux articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, ainsi que les missions qui leur sont directement rattachées ;

3. **SOUS RESERVE** de la construction d'une collaboration solidaire, efficace et protectrice.
4. **SOUS RESERVE** du lissage et de la garantie de l'harmonisation des tarifs sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre.
5. **SOUS RESERVE** de la communication de l'état des réseaux et du patrimoine des différents syndicats et régie œuvrant sur le territoire de LCBC.
6. **SOUS RESERVE** de conserver un référent « eau » par commune.
7. **SOUS RESERVE** que les investissements soient sanctuarisés dans les 3 ans suivant la mise en place du schéma directeur.
8. **APPROUVE** la prise d'effet de ce transfert au 1er janvier 2027 ;
9. **APPROUVE** en conséquence, la modification des statuts de Loudéac Communauté Bretagne Centre afin d'y intégrer, parmi les compétences facultatives à compter du 1er janvier 2027, la compétence suivante : « Eau, dans les conditions prévues par les articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales » ;
10. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la transmettre à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ;
11. **PRECISE** qu'une copie de la présente délibération sera adressée au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

VOTE :			
POUR : 26	CONTRE :	Abstention : 1	NPPPV :

2. **Renonciation au transfert des pouvoirs de police spécial du Maire à Loudéac Communauté**

Rapporteur : Isabelle GORÉ CHAPEL

Suite au conseil communautaire du 5 mai 2026, et conformément à l'article L. 5211-9-2 du CGCT, les maires des communes membres de Loudéac Communauté Bretagne Centre disposent d'un délai de six mois à compter de l'élection du président de l'EPCI pour s'opposer au transfert automatique de leurs pouvoirs de police spéciale.

Voici l'arrêté qui devra être signé par Madame le Maire après délibération du Conseil Municipal :

Le ou la maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2 ;

Vu le PV d'élection, en date du 28 mars 2026 du conseil municipal de la commune de Merdrignac portant élection de Madame Isabelle GORE-CHAPEL comme Maire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre issue de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouinais-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne au 1er janvier 2017 ;

Considérant que le président de Loudéac Communauté Bretagne Centre a été élu le 10 janvier 2017, à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion des communautés de commune ;

Considérant que la commune de Merdrignac est membre de Loudéac Communauté Bretagne Centre, compétente en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de voirie intercommunale, d'aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage, d'habitat, de planification ;

Considérant que dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du Président de l'EPCI, les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans chacun des domaines prévus ci-dessus au transfert des pouvoirs de police ;

DÉCIDE

Article 1er
Volet assainissement, collecte des déchets ménagers, accueil des gens du voyage
S'oppose au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de règlementer les activités liées à la compétence assainissement, collecte des déchets, accueil des gens du voyage au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre

Volet voirie
S'oppose au transfert de la police de la circulation et du stationnement et/ou la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre

Volet habitat indigne
S'oppose au transfert des prérogatives confiées aux maires en application des articles L. 123-3, L. 129-1 à L. 129-6, L. 511-1 à L. 511-4, L. 511-5 et L. 511-6 du code de la construction et de l'habitation pour la commune de Merdrignac,

Publicité, enseignes et pré-enseignes
S'oppose au transfert des prérogatives confiées aux maires en application des articles L. 581-1 à L. 581-47 du code de l'environnement pour la police de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes.

Article 2
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre et à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

3. SCI Crèche de Merdrignac – Mainlevée

Rapporteur : Isabelle GORÉ CHAPEL

La levée d'hypothèque, également appelée mainlevée d'hypothèque, est un acte notarié par lequel un créancier (généralement un établissement de crédit) reconnaît que la dette garantie par l'hypothèque a été intégralement remboursée. Cet acte met fin à l'inscription hypothécaire et libère le bien immobilier de cette garantie.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer afin de dispenser de procéder à la mainlevée de l'hypothèque, le prix de cession étant inférieur à 7 700€ (CGCT. Art R2241.7).

Concernant ce sujet de la SCI crèche de Merdrignac, Madame Le Gall interroge les Elus municipaux ayant siégés au Conseil communautaire du 6 octobre dernier afin de savoir si ces derniers avaient pris l'attache des membres de l'association des petits loups avant de voter pour la création et le financement de 6 places supplémentaires en faveur de la crèche de Merdrignac. Car cette prise de décision s'inscrit dans un contexte de création d'une crèche de 30 places à Ménéac et de baisse de la natalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

4. Tour de Bretagne – convention financière

Rapporteur : Isabelle GORÉ CHAPEL

La ville de Merdrignac accueillera la 2ème étape de la 60ème édition du tour de Bretagne le lundi 26 avril 2027.

Pour ce faire, une convention entre l'association « Le Tour de Bretagne Cycliste » (TCB) et la ville de Merdrignac doit être signée.

Le coût de cette étape sera divisé entre les 3 collectivités (LCBC, Merdrignac et la commune de départ). 50% sera à charge de LCBC, 50% entre les deux communes à parts égales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

5. Contrat-Groupe Assurance Statutaire

Rapporteur : Fabrice HENRY

M. Fabrice HENRY, Maire-Adjoint expose que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».
La collectivité de Merdrignac, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.
Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.
La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.
La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22

Madame Le Gall s'interroge sur le fait que le Conseil d'administration du CCAS n'ait pas été sollicité pour cette consultation étant donné les métiers exercés par les agents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances,
VU le Code de la Commande publique,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
VU l'exposé de l'adjoint au Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).
Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publiques, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2027.

- Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2028.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

6. Compte-rendu de la Commission Economique, Touristique, Urbanisme et Patrimoine

Rapporteur : Magalie LAUNAY, Fabienne NOGUES et Ludovic PIN

URBANISME ET LOGEMENTS

1) Autorisation poursuite négociation maison Perrotte

L'acquisition de la maison Perrotte permettrait de créer trois logements destinés aux familles et de développer un nouvel accès au cœur de ville.
L'avis des Domaines a été reçu et le prix affiché de 137 000 € est inférieur à l'estimation réalisée. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la poursuite des négociations en vue de son acquisition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

2) Acquisition des anciens locaux Bio 3G

Dans notre projet de campagne, nous avions proposé la création d'un lieu intergénérationnel. Le projet vise à réhabiliter les anciens commerces et bureaux, inoccupés depuis plusieurs années, afin de créer un lieu intergénérationnel de type

tiers-lieu, complété par des logements à l'étage. L'objectif est de redynamiser le centre-bourg et de favoriser les échanges entre les générations.
Un groupe de travail sera prochainement réuni pour identifier les besoins de la population. L'avis des domaines étant supérieur au prix proposé, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme Le Maire à poursuivre les négociations en vue de l'acquisition de ces locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE :			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention : 4	NPPPV :

3) Acquisition ancienne imprimerie Le Maire

L'acquisition de ce bâtiment pourrait être étudiée dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement et la revitalisation du centre-bourg.
Bien que le bien ne soit pas officiellement en vente, une estimation a été demandée aux Domaines. Mme le Maire prendra contact avec le propriétaire afin de lui communiquer cette estimation et d'échanger sur les perspectives éventuelles d'acquisition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE :			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention : 4	NPPPV :

Madame Gallet Guérin s'interroge sur le groupe de travail évoqué par rapport aux bâtiments et sur la temporalité avec les négociations.
Madame Launay précise qu'il s'agit ici d'autoriser les négociations en vue de l'acquisition et que le groupe de travail aura pour but de réfléchir aux usages de ces bâtiments.

Madame Le Gall indique qu'elle a émis des réserves en commission et qu'elles n'apparaissent pas dans la note.
Madame Launay confirme que ces réserves ont été notées sur le compte-rendu de commission.

Madame le Maire confirme que les comptes-rendus seront envoyés et qu'une réflexion est faite sur l'accessibilité des comptes-rendus sur le site internet éventuellement tout en s'assurant de ne pas créer de faille de sécurité.

4) Projet de réhabilitation des logements au-dessus de la caserne des pompiers

Un projet de réhabilitation des locaux vacants depuis une vingtaine d'années est envisagé, comprenant la création de deux logements et de deux chambres de garde pour les sapeurs-pompiers.
Des échanges sont engagés avec le SDIS 22 concernant la mise en place d'un bail emphytéotique permettant à la Commune de réaliser les travaux.
Un accord de principe est sollicité auprès de la Commission. Des réserves sont exprimées concernant le montage juridique, le coût des travaux et les éventuelles nuisances sonores. II est demandé d'obtenir les diagnostics énergétiques avant toute décision. Un accompagnement par LCBC pourrait également être envisage.

Madame le Maire précise que cette décision lui permettra d'avancer dans son travail avec le SDIS 22. Les locaux n'appartiennent pas à la commune mais il est proposé de faire un bail emphytéotique permettant la rénovation des logements.

Madame Le Gall émet des réserves sur la pertinence de ces travaux qui auront un coût conséquent dans un contexte financier incertain et au regard de la première version de la loi de finances 2027 qui augure des coupes budgétaires importantes. Madame Le Gall souhaiterait qu'une estimation des investissements soit réalisée avant toute prise de décision et que la commune face preuve de prudence.

Madame le Maire revient sur ce qu'elle a exprimé en préambule à savoir que les élus s'adapteront, y compris aux contraintes financières et que des études devront être menées. Madame le Maire a pris connaissance également du projet de loi de finances 2027 et confirme que nous serons impactés mais que son objectif est de garder une gestion saine des finances.

Monsieur POILVERT demande si les communes où interviennent les pompiers de Merdrignac ont été sollicitées pour le financement de l'aménagement de chambres de garde car leurs interventions ne se limitent pas à notre commune.

Madame le Maire confirme que des estimations seront faites avant d'entamer des travaux mais que cette surface est aussi intéressante pour y aménager des chambres de gardes qui permettraient de répondre à un besoin et potentiellement d'augmenter le nombre de pompiers volontaires. Cela en complément de la rénovation des logements vides depuis une vingtaine d'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE :			
POUR : 25	CONTRE :	Abstention : 2	NPPPV :

5) Projet de réhabilitation de la chapelle du Bourgneuf

Engagé par la précédente municipalité, ce projet vise à transformer la chapelle en un lieu culturel saisonnier pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes.
Une enveloppe de 20 000 € est inscrite au budget 2026 pour poursuivre les études. Le projet reste toutefois conditionné à la mise en place d'un bail, pour lequel des échanges sont en cours.
La nécessité de préserver ce patrimoine et sa vocation culturelle est rappelée. Une estimation du coût des travaux est souhaitée et un contact sera repris avec le CAUE 22, Mr MOREIRA.
Une visite de la chapelle sera organisée pour l'ensemble de la Commission afin de se prononcer sur la poursuite du projet.

6) Choix du nom de la salle des fêtes de Saint Launeuc

Une réflexion est engagée sur le choix d'un nom pour la salle des fêtes, en lien avec l'identité, l'histoire et le patrimoine de la commune.
II est proposé d'associer les habitants à cette démarche par le biais d'un jeu-contours les invitant à soumettre un nom et à en expliquer le choix. Nathalie PIETO se charge de mettre en place cette action.

CULTURE ET PATRIMOINE

7) Journée du patrimoine

La première journée du patrimoine, organisée le 19 septembre, a réuni une cinquantaine de visiteurs autour de la découverte du patrimoine de Merdrignac et de Saint-Launeuc.
Un chantier participatif de restauration d'un mur en terre crue, situe près de la mairie de Saint-Launeuc, a également été organisé.
Des remerciements sont adressés à l'ensemble des propriétaires, bénévoles et participants ayant contribué à la réussite de cette journée.

8) Participation au festival Alimenterre

Pour la première année, la Commune de Merdrignac participe au Festival Alimenterre, organise du 15 octobre au 30 novembre, afin de sensibiliser les habitants aux enjeux agricoles, alimentaires, environnementaux et sociaux à travers des projections-débats.
Deux séances sont programmées : le 22 octobre à Merdrignac, avec le film « Au fil de l'eau, de l'insouciance à la désobéissance », consacré aux enjeux de la gestion de l'eau, et le 29 octobre a Saint-Launeuc, avec « Femmes des terres », qui présente les expériences et les luttes de paysannes de différents pays.

Chaque projection sera suivie d'un temps d'échange avec le public.

9) Couleur de Bretagne

Un contact a été pris pour la participation de Merdrignac pour 2027. Pas de date de programmée pour le moment
Un accord de principe est donné par la Commission pour l'organisation de cet événement

TOURISME

10) Retour sur les rencontres nationales des Villages Etapes

Les Rencontres nationales des Villages étapes se sont tenues du 30 septembre au 2 octobre 2026 a Eguzon-Chantôme. La Commune y était représentée par Mme Isabelle GORÉ CHAPEL et Mme Magalie LAUNAY.

Elles ont participé à l'Assemblée générale ainsi qu'a plusieurs tables rondes consacrées au maintien des commerces, à l'attractivité des centres-bourgs et à la valorisation du patrimoine.
Ces échanges font écho aux réflexions communales sur la revitalisation du centre-bourg, la reconversion des bâtiments vacants et la création d'un lieu intergénérationnel. Ils soulignent l'importance de développer conjointement les commerces, les lieux de vie, le patrimoine et l 'accueil des visiteurs.

11) Retour sur le congrès des stations vertes

Le Congrès des Stations Vertes s'est tenu les 6 et 7 octobre 2026 a Vogue, en Ardèche. Etaient présentes Mme Nathalie PIETO et Mme Magalie LAUNAY.
Les échanges ont porté sur la qualité de l'accueil touristique, la valorisation du patrimoine naturel, la biodiversité, les activités de loisirs.
Ces rencontres ont permis d'identifier plusieurs pistes pour renforcer l'attractivité du territoire.

QUESTIONS DIVERSES

12) Zone bleue

Présentation de la délimitation de la zone bleue

II est demandé au Conseil Municipal de valider la zone bleue et les places 20 minutes.

VOTE :			
POUR : 26	CONTRE :	Abstention :	NPPPV : 1

7. **Compte-rendu de la Commission Aménagement, Travaux, Environnement et Cimetière.**

Rapporteur : Nathalie PIETO, Christophe RECOURSÉ

SAINT-LAUNEUC

1) **Confort thermique et économies d'énergie**

- Demander d'autres devis pour la climatisation réversible de la mairie et de la salle polyvalente.
- Étudier la possibilité d'installer un seul groupe pour les deux bâtiments.
- Réfléchir à l'installation de panneaux photovoltaïques et éventuellement de batteries afin de réduire les dépenses énergétiques et la consommation de fioul.

2) **Rénovation des toilettes publiques**

- Rénover la porte et la cloison des sanitaires PMR avec des matériaux hydrofuges.
- Remplacer le vitrage de la porte d'entrée par un vitrage intégrant une ventilation.
- Refaire les peintures et le carrelage mural, et vérifier les canalisations.
- Réaliser des devis estimatifs en régie pour prévoir les travaux au budget 2027, avec une intervention pendant la période hivernale.

3) **Aménagement du parc derrière la mairie**

- Poursuivre la réflexion sur le projet en tenant compte de la contrainte liée à la fosse septique.
- Demander d'autres devis pour les jeux pour enfants.
- Revoir le budget estimé, qui pourrait être supérieur aux 50 000 € initialement envisagés.
- Prévoir un aménagement progressif selon les moyens financiers de la commune.

4) **Sécurité routière et ralentissement de la circulation**

- Contacter M. Guillemain, responsable de l'ATD, pour étudier des solutions adaptées afin de faire ralentir les véhicules dans le bourg.
- Prendre en compte les contraintes du Département concernant les aménagements.
- Privilégier une solution qui améliore la sécurité tout en préservant le charme et la qualité du centre-bourg.

5) **Bacs à verre**

- Supprimer le bac situé près du presbytère.
- Étudier l'installation d'un deuxième conteneur dans le bourg afin de doubler la capacité de collecte.
- Maintenir provisoirement les bacs situés sous les fils, faute d'emplacement public disponible.

- Étudier éventuellement l'acquisition d'une petite parcelle pour le stockage de matériaux communaux.

6) Lutte contre les mégots dans les rues

- Définir un plan d'action avec des partenaires.
- Contacter l'éco-organisme Alcome pour connaître les aides disponibles et les expériences d'autres collectivités.
- Envisager des actions de sensibilisation auprès des habitants, des associations, des écoles et des sapeurs-pompiers, ainsi que la distribution de cendriers de poche.

7) Questions diverses : entretien du patrimoine communal

- Façade de la mairie : demander un devis pour la réfection des joints et envisager une programmation des travaux à partir de 2028, selon les priorités budgétaires.
- Toiture de l'église : demander des devis pour vérifier et remettre en place les ardoises déplacées.
- Chapelle de la Bruyère : intervenir rapidement pour traiter la fuite et éviter une aggravation des dégâts.

MERDRIGNAC

8) Rue Rene Guitton - Carrefour de la Fontenelle

Le carrefour de la Fontenelle étant considéré comme dangereux, ii est proposé d'améliorer la sécurité des usagers par la mise en place d'un panneau de signalisation lumineux

Avant l'inauguration de la rue Rene Guitton, il conviendra également de :

- Remplacer les plants morts.
- Refaire les espaces verts afin de garantir un aménagement paysager pour l'inauguration.

9) Logement du Haras

Une rénovation du logement du Haras a été faite.

Les travaux ont entrainé un surcoût par rapport au montant de la caution versée par le dernier locataire. Le coût complémentaire a donc été pris en compte dans le financement, de cette rénovation. Les négociations sont en cours afin de récupérer une partie ou totalité du coût des travaux

10) Mairie de Merdrignac - Climatisation

Différents devis concernant l'installation de systèmes de climatisation ont été présentés.

Les besoins identifiés concernant notamment ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

- La climatisation de la salle de motricité de l'école primaire du Petit Prince.
- La climatisation dans différentes pièces de la mairie.

- La climatisation de la salle de la Madeleine et de la salle d'Orion.

Concernant ce dernier projet, correspondant au devis présenté, Les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais.

11) Ecole primaire du Petit Prince- Végétalisation et création d'espaces ombrages

Un projet de végétalisation de la cour de l'école du Petit Prince est envisagé afin d'améliorer le confort des enfants, de favoriser les espaces de repos et de limiter les effets de la chaleur. La réflexion et proposition se fera en concertation avec (es équipes éducatives.

Aménagements proposés

Création d'ilots végétalisés sur les côtés de la cour
- Installation de plusieurs arbres dans de grands bacs.
- Mise en place de bancs pour créer des espaces de repos.
- Ajout de jardinières pour renforcer la végétalisation.

Installation de voiles d'ombrage
- Mise en place d'une grande toile d'ombrage au-dessus de la zone de jeux.
- Possibilité d'installer deux voiles d'ombrage afin de créer rapidement des zones d'ombre.

Aménagement des abords des bâtiments
- Création d'une succession de bancs et de jardinières.
- Organisation de petits espaces de repos ombrages devant les bâtiments.

Préconisations techniques et de sécurité

Les grands bacs devront répondre aux exigences suivantes :

- Volume suffisant pour assurer le bon développement des arbres.
- Stabilité garantie grâce à un lestage adapté.
- Système d'arrosage prévu pour faciliter l'entretien des végétaux.
- Absence d'arêtes dangereuse afin de garantir la sécurité des enfants.

Proposition d'aménagement à privilégier

Il est proposé d'associer une solution immédiate a une solution durable :
- A court terme : installer deux voiles d'ombrage pour apporter rapidement de l'ombre.
- A long terme : planter trois a cinq arbres dans des bacs adaptes, accompagnés de jardinières et de bancs.

Cela permettrait d'apporter rapidement de l'ombre dans la cour et de planter des arbres pour l'avenir. Il serait possible de faire appel au Campus.

12) Salle Orion - Accessibilité de la scène

Afin de faciliter les déplacements et de sécuriser l'accès à la scène de la salle Orion, ii est proposé de prévoir !'installation d'une barre d'appui pour aider les personnes à

monter el à descendre de la scène. Les angles des marches donnant accès à la scène seront arrondis afin de sécuriser le passage et de limiter les risques d'accident pour les personnes revenant de la cuisine à voir avec les services techniques.

13) Eglise - Rénovation du chœur

Le projet de rénovation du chœur de l'église est en cours de préparation.
Trois devis sont attendus auprès de différents intervenants :

- SARL Leduc.
- Simon Trémorel
- APH Merdrignac.

A la suite des échanges concernant le chœur de l'église, une réflexion doit également être menée sur une éventuelle réduction de sa superficie.

Cette possibilité devra être étudiée en concertation avec Monsieur le Curé et l'équipe liturgique, avant toute décision définitive.

14) Cimetière-Terrain commun

Il est nécessaire de prévoir un terrain commun destiné aux personnes indigentes pour les communes de Merdrignac et de Saint-Launeuc.
Ce projet devra permettre d'identifier un emplacement adapté et d'organiser sa mise en place conformément aux besoins de la commune Merdrignac/Saint-Launeuc

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

15) Prochaines étapes :

Rue René Guitton : Etudier la mise en place d'un panneau lumineux au carrefour de la Fontenelle et remplacer les plants morts avant l'inauguration.

Logement du Haras : Evaluer le surcoût par rapport à la caution du dernier locataire + 2000€

Climatisation : Examiner les différents devis.

Ecole du Petit Prince : Etudier le projet de végétalisa1ion, l'installation de deux voiles d'ombrage et la plantation de trois à cinq arbres avec bancs et jardinières

Salle Orion : Prévoir l'installation d'une barre d'appui pour accéder à la scène.

Eglise : Recevoir les trois devis et étudier la possibilité de réduire la superficie du chœur.

Cimetière : Création d'un terrain commun pour les personnes indigentes à destination de Merdrignac et de Saint-Launeuc.

8. Compte-rendu de la Commission Communication et Évènementiel

Rapporteur : Christelle COCHON, Magalie LAUNAY

1) PROJET BALUDIK

Un visionnage de la carte a été effectué, point par point. La durée de la balade est estimée à 2 heures. Toutefois, la distance totale en kilomètres reste à évaluer.

Deux points du parcours ont fait l'objet de remarques :

- Le chemin des Sertes : ce passage n'est pas accessible à tous et rallonge le parcours d'environ 20 minutes.
- Le manoir caché : c'est une propriété privée.

Il a donc été décidé de supprimer ces deux étapes et de réajuster le parcours en privilégiant les lieux suivants : l'ancienne chapelle du Bourgneuf, la mairie, la médiathèque, la ludothèque et le cœur de ville.

Des indications complémentaires et des photographies ont été ajoutées afin de mieux guider les promeneurs sur le trajet reliant le cinéma, le Carré Jeune, la salle Orion et le chemin de Super U. Le parcours initial présentait une dangerosité au niveau de la circulation routière.

Les traits superflus ont également été supprimés de la carte afin d'en améliorer la lisibilité et d'offrir une meilleure vue d'ensemble du parcours.

Un lancement début décembre, en accord avec LCBC, serait adéquat (voir avec Mme Manuela Picard).

2) LOGO ET CHARTE

Mme Julie Landais, graphiste, est intervenue en visioconférence afin de présenter son projet graphique.

Elle a retracé les différentes étapes du projet, depuis la fusion avec Saint-Launeuc jusqu'aux dernières semaines, en s'appuyant sur les premières propositions graphiques. À cette occasion, Mme la Maire a précisé qu'aucune nouvelle fusion n'était envisagée.

À la suite des réponses recueillies dans le questionnaire, plusieurs pistes de réflexion ont été abordées :

- L'abandon du lion ;
- Le maintien du lion avec un doublement de la ligne ;
- L'inscription de Saint-Launeuc (lecture du commentaire de Mme Pieto, maire déléguée).

Les membres de la Commission ont exprimé leur attachement au blason représentant le lion, ainsi qu'à la présence du nom de Saint-Launeuc. La possibilité d'adopter une typographie différente pour ce dernier a également été évoquée.

Mme Landais a pris note de l'ensemble des observations formulées et présentera de nouvelles propositions graphiques tenant compte de ces échanges.

La validation du projet sera soumise au conseil municipal du 18 novembre 2026.

3) PROJET REACTUALISATION PLAN DE MERDRIGNAC ST LAUNEUC ET GUIDE DE L'HABITANT

Projets proposés :

- GRAPHISME ET IMPRESSION LOCALE

La possibilité de faire appel à une entreprise locale pour la conception graphique et l'impression a été évoquée, notamment Armor Édition, située à Saint-Alban.

Mme Gallet Guérin, émet toutefois des réserves sur cette proposition de régie-publicitaire, estimant que cette solution pourrait représenter un coût important pour les commerçants et les entreprises.

- LE GUIDE DE L'HABITANT

La question du maintien et de l'actualisation du guide de l'habitant a également été abordée.

Mme Ysope, représentante du service communication, souligne que la réalisation de ce document représente une charge de travail conséquente, compte tenu du temps dont elle dispose pour cette mission, soit 7 heures par semaine.

Malgré cette contrainte, les membres de la commission se prononcent à l'unanimité en faveur du maintien et de l'actualisation du guide de l'habitant, reconnaissant son intérêt pour la population. Afin d'accompagner le service communication dans ce travail, un groupe de travail a été constitué. Il se compose de :

- Mme Bigot ;
- Mme Launay ;
- Mme Gallet Guérin ;
- Mme Cochon.

4) CHOIX DE CONTRAT PANNEAU LUMIPLAN

Le panneau lumineux du centre-ville n'est plus couvert par un contrat de maintenance depuis le 12 septembre 2026.

À ce jour, deux formules sont proposées par l'entreprise Lumiplan :

- Contrat Sérénité : 2 500 € par an, comprenant une visite annuelle d'entretien.
- Contrat Sécurité : 2 300 € par an.

Il est précisé qu'il n'est pas possible de solliciter un devis auprès d'un autre prestataire, la maintenance du panneau ne pouvant être assurée que par l'entreprise Lumiplan.

M. Poilvert souligne le coût relativement élevé de cette prestation et rappelle que l'installation du panneau résulte d'un projet engagé en 2024, sous la précédente mandature.

Après échanges, le choix de la commission se porte sur le contrat Sérénité, privilégiant ainsi la sécurité et l'entretien régulier de l'équipement.

5) REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES BUVETTES ET LA REPARTITION DES BENEFICES.

À la suite des interrogations soulevées par Mme Le Gall dans un courrier transmis quelques minutes avant le conseil municipal du 16 septembre, un travail devra être engagé afin de définir le cadre légal applicable.

Un mail a été envoyé aux membres de la commission afin de recueillir leurs remarques et leurs suggestions sur ce sujet.

Madame le Maire explique qu'il s'agit ici de pouvoir répondre à des questions déposées par l'opposition lors du Conseil Municipal du 16 septembre dernier à savoir :

- *Selon quels critères, l'association ou une structure est-elle retenue pour tenir une buvette lors d'un événement municipal ?*
- *Qui prend cette décision et selon quelles procédures.*
- *Et ces modalités sont-elles également susceptibles de concerner des structures qui ne sont pas constituées sous forme associative, par exemple, des groupements d'agriculteurs.*

Nous souhaitons que les règles d'attribution et le cas échéant de répartition des bénéfices soient clairement établies et connues de tous. Voilà ce qui avait été demandé.

Madame Le Gall précise qu'elle a été interpelée par des associations sur ces sujets et qu'elle n'avait pas de réponse à apporter. Cela fait écho à la problématique de ne pas avoir de compte rendu au titre des délégations de pouvoir accordées par le Conseil Municipal au Maire sur les engagements financiers de la commune.

Madame Le Gall explique que c'est pour soulever tout doute d'équité et d'égalité de traitement que ces questions ont été posées mais également pour avoir des éléments de réponses en cas de questionnement de la part des associations.

6) FEU D'ARTIFICE

À la suite de l'annulation des feux d'artifice prévus durant l'été, les membres de la commission se prononcent à l'unanimité en faveur de l'organisation d'un feu d'artifice d'ici la fin de l'année.

L'Union des commerçants ouvre sa quinzaine commerciale le samedi 5 décembre, date à laquelle une manifestation en faveur du Téléthon est également programmée. Il a été suggéré d'organiser le tir du feu d'artifice le soir même, afin de profiter de cette dynamique et de rassembler le public autour de ces événements.

À la suite d'une rencontre avec l'entreprise Compagnie L, en présence de Mr Salaun et de Mr Rigollé, la faisabilité d'un tir depuis le secteur de la mairie a été étudiée et semble envisageable.

CCAS

8. Retour sur la semaine bleue et le repas des aînés

Rapporteur : Lydia BOUCHET

Pour la première fois cette année, la commune de Merdrignac par l'intermédiaire de son CCAS a organisé la semaine bleue du 5 au 11 octobre 2026, clôturé par un repas le 11 octobre.

Lundi 5 octobre : dictée intergénérationnelle avec l'école du Petit Prince. Il y avait 25 élèves et on a eu 7 seniors qui ont bien voulu participer.

Mardi 6 octobre : thé dansant avec une buvette qui était tenue par le club Génération Mouvement et 65 personnes présentes.

Jeudi 8 octobre : participation des élèves de l'école Sainte-Anne, CE2-CMA, avec cinq grandes sections, à une activité jeu en bois à la salle Guillemot. 57 personnes présentes (enfants + adultes). L'association Village était présente avec une vingtaine de personnes.

Vendredi 9 octobre : intervention le matin des gendarmes et de l'association Crésus sur « Comment bien vieillir chez soi ». 47 personnes se sont réunies à la salle de la Madeleine. L'après-midi, projection au cinéma du film « Une belle course » avec comme rôle principal Danny Boon et Lynn Renaud. 56 personnes ont profité de cette projection.

Dimanche 11 octobre : Repas des aînés à la salle Orion avec 279 inscrits.

Mme Bouchet remercie le traiteur, la résidence Les Genêts pour les décorations de table, ainsi que le lycée agricole qui a réalisé une belle structure à l'entrée de la salle, ainsi que Christophe Botrel, gérant de l'établissement « Fleurs de nos campagnes », qui a mis quelques fleurs à disposition.

Les retours des questionnaires sont très positifs et il est demandé que cette action soit répétée l'année prochaine.

Madame Bouchet conclue sur le nombre de participant qu'elle aurait aimé plus élevé.

RURALITÉ

9. Participation au financement d'une citerne d'eau pour les exploitants agricole

Rapporteur : Jean-Paul MALARD

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la possibilité d'accompagner l'acquisition d'une citerne d'eau de 120m² ou plus dans le cadre de la sécurité incendie à partir du moment où il n'y a pas de borne incendie à proximité.

Il est proposé de participer au financement de cet équipement à hauteur de 30% du montant total et dans la limite de 1 500€ sous réserve que le bénéficiaire :

- Apporte les justificatifs financiers de l'édification de la citerne,
- Respecte le cahier des charges du SDIS, étant entendu que la citerne sera contrôlée en fin de travaux avant intégration dans le réseau communal de défense incendie,
- Signe la convention tripartite relative au fonctionnement de l'ouvrage qui fait supporter les charges de fonctionnement à l'exploitant agricole.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

Madame Le Gall souligne l'importance d'accompagner les agriculteurs comme les entreprises dans la lutte contre les incendies et salue le travail de lutte contre les incendies des agriculteurs et pompiers lors des incendies subis cet été au Cap Fréhel par exemple.

Madame Le Gall rappelle que le massif de la Hardouinais représente un risque majeur d'incendie et qu'il est nécessaire d'accompagner tous les dispositifs qui permettront de renforcer la lutte contre les incendies. Elle souligne qu'avec son groupe, ils souhaitent proposer une augmentation de 1000 € de l'aide attribuée par l'ancienne municipalité qui s'élevait à 1000 €.

Par ailleurs, Madame Le Gall alerte sur l'obligation de réaliser le plan communal de sauvegarde qui trouve tout son sens à la vue de l'ampleur des événements climatiques et qui conditionnera demain d'obtention des aides à l'investissement de l'Etat, comme l'a annoncé Mr le Préfet lors d'une réunion portant sur la sécurité civile, réunion à laquelle beaucoup d'élus étaient présents.

10. Convention pour la lutte contre le frelon asiatique

Rapporteur : Jean-Paul MALARD

Depuis 2017 Loudéac Communauté est engagée avec la FGDON 22 (Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) dans la lutte collective contre les frelons asiatiques. Le plan de lutte départemental permet l'élimination systématique des colonies de frelons asiatiques au fur et à mesure de leurs découvertes, évitant ainsi un trio grand nombre de frelons dans notre environnement à l'automne, époque où leurs nids sont à l'apogée. Ne pas détruire un nid colonisé en cours de saison représente un risque de recolonisation d'un territoire et accroit le risque d'un impact fort du frelon asiatique sur la biodiversité, l'apiculture et la santé / sécurité humaine.

M. Jean-Paul MALARD, adjoint(e) au Maire, propose de reconduire en 2026 le dispositif de lutte contre les frelons asiatiques, piloté par le FGDON22, dans les conditions identiques à l'année 2025, c'est-à-dire avec un partenariat financier avec Loudéac Communauté ce qui permet la prise en charge de la destruction des nids pour moitié entre la commune et la communauté de commune, dans la limite de 150€ par nid.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DONNER son accord sur la reconduction du dispositif de lutte contre le frelon asiatique pour l'année 2026, selon les modalités exposées ci-dessus.
- ACCEPTER les modalités du partenariat présenté.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

11. Reboisement des parcelles après déboisement

Rapporteur : Jean-Paul MALARD

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1er mars 2023, avait donné son accord pour la réalisation du programme de plantation sur les parcelles situées à Trébrède et au Coudray.

L'opération de reboisement était programmée sur 2 ans (2023 et 2024) et consistait à reboiser 3 Ha en peupliers à la Croix Chauvel, Trébrède et Vieux Ville.

Les intempéries ayant repoussé une partie de l'opération, les peupliers pourront être replantées avant la fin de cette année.

Pour rappel, les montants qui ont été votés lors du Conseil Municipal du 1er mars 2023 étaient les suivants :

- Broyage (Devis GUESSANT) : 12 000 € HT pour les 3 Ha
- Les plans de peupliers (devis SARL Rouxel) : 1 221 € TTC
- Les protections pour les plans (devis SARL Rouxel) : 331,20€ TTC
- Prestation plantation (études et chantiers) : 550€

Les montants ont été révisés par les entreprises comme ceci :

- Broyage (Devis GUESSANT) : 13 800 € HT pour les 3 Ha
- Les plans de peupliers (devis SARL Rouxel) : 1 259,67 € TTC
- Les protections pour les plans (devis SARL Rouxel) : 352,80 € TTC

Nous sommes en attente du devis concernant la prestation plantation (études et chantiers) car l'entreprise doit passer sur site afin d'affiner l'étude.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- DONNER SON ACCORD pour la réalisation des travaux de plantation tel qu'ils sont exposés ci-dessus
- D'ACCEPTER les devis
- D'AUTORISER le maire à engager les travaux.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

QUESTIONS DIVERSES

12. Ramassage des ordures ménagères : travaux (ajout)

Rapporteur : Jean-Paul MALARD

Dans le cadre des travaux de la voie de contournement de la RN 164 au niveau du Fertier, des travaux doivent être effectué afin de permettre le passage du camion poubelle. Une réunion a déjà eu lieu avec la DIR Ouest et voici les plans proposés :

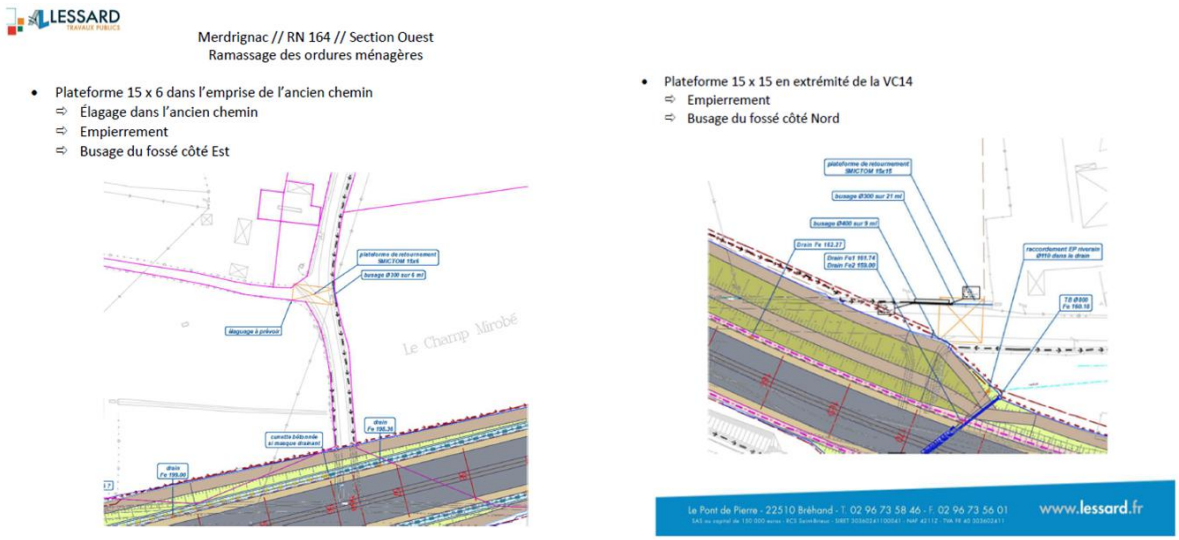

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

13. Tarifs communaux – Intervention des agents

Mme Isabelle Goré Chapel, Maire, expose que par délibération du 22 octobre 2025, le conseil municipal a décidé d'appliquer un forfait horaire d'intervention des services d'entretien et des services techniques à 60 € par heure d'intervention d'un agent en cas de ménage non réalisé ou insuffisant ou en cas de nécessité d'intervention des agents communaux suite à des détériorations à l'issue d'une location de salle communale.

Madame le Maire propose d'étendre l'application de ces tarifs à d'autres situations nécessitant l'intervention des services municipaux après une mise à disposition ou location de biens communaux ou d'autres contextes faisant suite à des dégradations de biens communaux en vue de refacturer ce temps passé aux auteurs des dégradations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Valide les tarifs proposés
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et à exécuter la présente délibération

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

14. Convention de servitude ENEDIS

La société ENEDIS a sollicité l'étude notarial de la visitation (Rennes) afin d'établir un acte notarié relatif à l'implantation d'une installation électrique sur la parcelle cadastrée section YO 3.

Une convention sous seing privé a été conclue entre la commune de Merdrignac et ENEDIS le 05 février 2026, cependant, elle n'a jamais été régularisée de manière authentique.

À la demande d'ENEDIS, et à ses frais exclusifs, il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la convention,
- Habilite Madame le Maire à signer l'acte.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

15. Congrès des Maires

Rapporteur : Isabelle GORE CHAPEL

Les élus sont invités à se manifester s'ils souhaitent y participer. Il est d'usage que chaque conseiller municipal puisse y aller au moins une fois par mandat.

Clôture du Conseil Municipal 23h50

Le présent procès-verbal a été arrêté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 novembre 2026.

Mme PIETO Nathalie,

Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,

Maire de Merdrignac

